# Diabète de type 1 : où en sont les droits des personnes concernées ?

À l'occasion de la publication de son premier rapport consacré aux droits des personnes vivant avec un diabète de type 1 (DT1), la Fédération lui dédie une nouvelle page sur son site internet et organise une visioconférence pour mieux informer sur les inégalités qui persistent encore aujourd'hui.

## Défendre les droits des personnes atteintes d'un diabète : une mission essentielle

Faire connaître les droits des personnes vivant avec un diabète fait partie des trois missions sociales de la Fédération Française des Diabétiques. Lutter contre les discriminations, faire en sorte qu'un accès aux soins de qualité soit possible sur l'ensemble du territoire, sont au cœur de l'action de plaidoyer et du service Diabète et Droits de la Fédération.

## *Enjeux sociaux* : la 1re édition du rapport sur les droits des personnes vivant avec un DT1

Chaque année, près de 1 500 personnes sollicitent le service Diabète et Droits de la Fédération. À travers leurs témoignages, un constat se dessine : des inégalités persistent et de nombreuses situations demeurent profondément injustes. Du chemin reste à parcourir pour que les 300 000 personnes vivant avec un diabète de type 1 en France soient traitées comme des citoyens à part entière. Pour la première fois, la Fédération publie un rapport consacré à leurs droits, structuré autour de quatre grandes thématiques :
1. L'accès à l'emploi : un droit encore trop fragile ;
2. Les conditions de travail : entre adaptations nécessaires en cas de déséquilibre du diabète et manque de reconnaissance ;
3. Le permis de conduire – de la législation au vécu ;
4. Les assurances : des parcours semés d'embûches pour les personnes vivant avec un diabète de type 1.

Ce rapport s'appuie à la fois sur des témoignages de terrain, les actions menées par la Fédération et ses propositions de plaidoyer. Pour le découvrir, cliquez ici

Une seconde édition, consacrée à l'accès aux soins, est d'ores et déjà prévue pour l'année prochaine.

## Visioconférence dédiée au rapport aujourd'hui à 18 h 30 : venez nombreux !

La Fédération organise une visioconférence aujourd'hui, de 18 h 30 à 19 h 30, ouverte à tous : personnes vivant avec un diabète, professionnels de santé, juristes, décideurs politiques, proches aidants, bénévoles ou simplement intéressés par la cause.
Animée par Léonie, responsable des affaires publiques, Jeanne, juriste et référente du service Diabète et Droits de la Fédération, et Jean-François Thébaut, vice-président en charge du plaidoyer de la Fédération, cette rencontre permettra d'échanger sur le rapport, ainsi que sur les préoccupations et réalités vécues par les personnes vivant avec un diabète de type 1. Les invités :
- Boris Guimbard, réserviste au sein de la Gendarmerie nationale et vivant avec un DT1 ;
- Thomas Lesage, administrateur au sein de la Fédération et atteint d'un diabète de type 1 ;
- Coralie Alabert, créatrice de contenus sur le diabète de type 1 (@coco_and_podie), interviendront à cette

occasion.

- Retrouvez l'article : *Publication du Rapport annuel sur l'état des droits des personnes DT1 en France – Enjeux sociaux*, dans la rubrique Nos combats
- Découvrez notre nouvelle page dédiée : Droits des personnes DT1 en France : état des lieux
- Dans votre espace perso, accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine équilibre et aux donateurs, découvrez :

- Le rapport à feuilleter : *Enjeux sociaux : l'urgence de la prise en compte des situations individuelles* ;
- Le livret : *Diabète connaître vos droits, faciliter vos démarches, également dans votre espace perso* ;
- Le *Guide Diabète et travail*.

Pour contacter le service Diabète et Droits :
- Par mail : juriste@federationdesdiabetiques.org
- Par téléphone : lors d'une permanence, le mardi de 8 h à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h au 01 40 09 24 25.

Crédit photo : © Freepik - (Modifié à l'aide de l'IA par la Fédération)